

**Veillez fournir les précisions suivantes concernant l'origine de ce rapport.**

Partie contractante	Maroc
<b>Correspondant national</b>	
<i>nom complet de l'organisme :</i>	<b>Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement.</b> Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
nom et titre du responsable à contacter :	Jaâfar BOULEJIOUCH
<i>adresse postale :</i>	36, Avenue Al Abtal, Agdal-Rabat. BP. 8970
<i>téléphone :</i>	+212 37 77 26 33/34/35
<i>Télécopie :</i>	+212 37 77 08 75
<i>Courriel :</i>	<a href="mailto:sg@minenv.gov.ma">sg@minenv.gov.ma</a> <a href="mailto:dpe@minenv.gov.ma">dpe@minenv.gov.ma</a>
<b>Responsable à contacter pour le rapport national (s'il est différent)</b>	
nom et titre du responsable à contacter :	Mostafa MADBOUHI et Hassan FALAKI
<i>adresse postale :</i>	36, Avenue Al Abtal, Agdal-Rabat. BP. 8970
<i>téléphone :</i>	+212 37 77 26 33/34/35
<i>Télécopie :</i>	+212 37 77 08 75
<i>Courriel :</i>	<a href="mailto:mosenviro@hotmail.com">mosenviro@hotmail.com</a> <a href="mailto:hassanfalaki@yahoo.com">hassanfalaki@yahoo.com</a>
<b>Soumission</b>	
<i>signature de la personne chargée de soumettre le rapport national :</i>	
<i>date de soumission :</i>	

***veuillez fournir des informations succinctes sur le processus d'établissement de ce rapport, notamment sur les types de parties prenantes qui y ont participé activement et sur la documentation qui a servi de base au rapport***

Ce rapport a été élaboré par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement en collaboration avec tous les départements ministériels, les institutions, les universitaires et les associations non gouvernementales (Comité National sur la Biodiversité). Il s'inspire essentiellement des études, programmes, stratégies et plans d'actions élaborés par les différents secteurs.

**Départements de :**

- Environnement;
- Eaux et Forêts
- Agriculture
- Pêches Maritimes
- Enseignement Supérieur
- Education Nationale
- Eaux
- Affaires culturelles
- Intérieur
- Tourisme
- Affaires Etrangères et de la Coopération

**Instituts :**

- Institut Scientifique
- Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
- Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs
- Centre National de Recherche Forestière
- Institut National de Recherche Halieutique
- Centre National de Coordination de la Recherche Scientifique
- Institut National de Recherches Agronomiques

**Organisations Non Gouvernementales :**

- SPANA
- AMAB
- GREPOM
- ASMAPE

## Ecosystèmes de montagne

1. Quelle priorité relative votre pays accorde-t-il à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?							
a) haute	x	b) moyenne		c) basse			
2. Comment votre pays évalue-t-il les ressources disponibles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne, aux niveaux tant national qu'international ?							
a) bonnes		b) suffisantes		c) restrictives	x	d) très restrictives	
3. Votre pays a-t-il demandé une aide financière au FEM pour financer les activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?							
a) non							
b) oui, veuillez préciser				X (voir ci-dessous)			
<b>Evaluation, identification et suivi</b>							
4. Votre pays a-t-il entrepris une évaluation des causes directes et sous-jacentes de la dégradation et de la perte de diversité biologique des écosystèmes de montagne ?							
a) non (veuillez préciser les raisons)							
b) oui, veuillez indiquer les grandes menaces et leur importance relative, ainsi que les lacunes				X (voir ci-dessous)			
c) si oui, veuillez préciser les mesures prises par votre pays pour Maîtriser les causes de la perte de diversité biologique des montagnes				X (voir ci-dessous)			
5. Votre pays a-t-il recensé des besoins taxonomiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes de montagne ?							
a) non (veuillez préciser les raisons)				X			
b) oui, veuillez préciser							
6. Votre pays a-t-il effectué une évaluation de la vulnérabilité ou de la fragilité des montagnes dans votre pays ?							
a) non, veuillez préciser les raisons							
b) oui, veuillez préciser les résultats et les effets observés sur la diversité biologique des montagnes				X (voir ci-dessous)			
7. Votre pays a-t-il effectué une évaluation importante pour la conservation de la diversité biologique des écosystèmes de montagne au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes ? (vous voudrez peut-être utiliser l'annexe i de la convention pour les catégories de diversité biologique importantes pour la conservation)							
a) non, veuillez préciser les raisons							
b) oui, certaines évaluations ou un certain suivi ont été entrepris (veuillez préciser)				X (voir ci-dessous)			
c) oui, des évaluations ou des programmes de suivi approfondis ont été entrepris (veuillez préciser où l'on peut en trouver les résultats, ainsi que les possibilités et les obstacles constatés, s'il y a lieu)							

<b>Système de réglementation et d'information et plan d'action</b>	
8. Votre pays a-t-il élaboré une réglementation, des politiques et des programmes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser les secteurs	X (voir ci-dessous)
9. Votre pays a-t-il appliqué l'approche par écosystème (adoptée à la cinquième réunion de la conférence des parties) dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez citer quelques cas ou exemples	X (voir ci-dessous)
10. Votre stratégie et votre plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique englobent-ils la diversité biologique des montagnes ?	
a) non, veuillez préciser pourquoi	
b) oui, veuillez donner quelques informations sur la stratégie et le plan, en particulier sur la diversité biologique des montagnes	X - La stratégie et le plan d'action national sur la biodiversité couvre la diversité biologique de tous les écosystèmes terrestres y compris ceux de la montagne.
11. Votre pays a-t-il diffusé les informations pertinentes concernant les pratiques de gestion, les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?	
a) non	
b) oui, veuillez indiquer où l'on peut trouver les informations concernant les pratiques de gestion, les plans et les programmes	X (voir ci-dessous)
<b>Coopération</b>	
12. Votre pays a-t-il entrepris de collaborer avec d'autres parties pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne au niveau régional ou dans une chaîne de montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser les objectifs de cette collaboration et ce qu'elle a donné	X (voir ci-dessous)
13. Votre pays a-t-il signé ou ratifié un traité régional ou international concernant les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser quel traité et fournir, dans la mesure du possible, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des traités, y compris toute contrainte importante rencontrée dans leur application	X (voir ci-dessous)

<b>Domaines thématiques pertinents et questions intersectorielles</b>	
14. Votre pays a-t-il pris en compte les écosystèmes de montagne quand il a mis en oeuvre des programmes de travail thématiques sur la diversité biologique de l'agriculture; des eaux intérieures; des forêts; et des terres arides et subhumides ?	
a) non	
b) oui, mais seulement dans un ou deux programmes de travail thématiques	
c) oui, dans tous les programmes de travail	X - Oui.
d) si oui, veuillez donner des précisions	X (voir ci-dessous)
15. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer un tourisme viable en montagne ?	
a) non, veuillez préciser pourquoi	
b) oui, mais leur élaboration débute à peine (veuillez préciser les raisons)	
c) leur élaboration est bien avancée (veuillez préciser les raisons)	
d) des mesures assez complètes sont mises en oeuvre (veuillez préciser les raisons)	X (voir ci-dessous)
16. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne ?	
a) non	
b) sans objet	
c) oui, mais l'élaboration des politiques ou des programmes commence à peine	
d) oui, leur élaboration est bien avancée	
e) certains programmes sont mis en oeuvre	X - Particulièrement dans les Réserves de Biosphères de l'Arganeraie et celle des Oasis au Sud Marocaine. - La transhumance pour la conservation des parcours.
f) de vastes programmes sont mis en oeuvre	
17. Votre pays a-t-il élaboré des programmes pour la protection du patrimoine naturel et culturel dans les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez donner quelques informations concernant les programmes	X - Environ 142 sites culturels et naturels protégés par l'initiative du Département de la Culture dont nombreux sont dans la montagne.

18. Votre pays a-t-il établi des zones protégées dans les montagnes ?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser le pourcentage de montagnes faisant l'objet de zones protégées par rapport à l'ensemble des zones de montagne de votre pays	X (voir ci-dessous)
19. Votre pays a-t-il entrepris des activités pour célébrer l'année internationale de la montagne et de l'écotourisme?	
a) non	
b) oui, veuillez préciser	X (voir ci-dessous)

**Autres remarques**

<p>RE 3 b)</p> <p>Le Maroc a bénéficié de plusieurs financements pour les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projet GEF de gestion des aires protégées.</li> <li>➤ Projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie).</li> <li>➤ Projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours.</li> <li>➤ Projet de développement intégré des zones forestières et périforestières d'Ifrane (Financement du FEM en partie).</li> <li>➤ Projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut atlas.</li> </ul> <p>Projet de conservation in situ de la biodiversité biologique agricole dont une partie couvrant une zone montagneuse d'Azilal et le Rich (Projet de partenariat entre l'INRA et IPGRI).</p> <p>RE 4 b)</p> <p>Les menaces qui pèsent vraisemblablement sur la biodiversité seraient liées à la déforestation, au surpâturage, aux défrichements, aux incendies, à l'érosion, aux traitements sylvicoles non appropriés, etc.</p> <p>Aussi, la pression démographique sur les ressources floristiques et faunistiques due à la pauvreté et l'insuffisance des revenus régulières pour subvenir aux besoins quotidiens des populations.</p> <p>Au Maroc, près de 31.000 hectares de forêts disparaissent chaque année dont 25.000 ha sacrifiées pour la récolte de bois de feu, 2000 ha détruits par les incendies et 4000 ha défrichés.</p> <p>RE 4 c)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de la stratégie de protection et de développement des zones de montagnes.</li> <li>• Préparation de la loi sur la protection et le développement des zones de la montagne.</li> <li>• Préparation du projet de loi sur les aires protégées.</li> <li>• Élaboration de la stratégie et du plan d'action national sur la biodiversité.</li> </ul> <p>Projets cités en point 3. b.</p> <p>RE 6 b)</p> <p>Le Maroc a évalué les zones vulnérables ou fragiles des montagnes, plus particulièrement dans le Rif et le Moyen-Atlas. Les pertes annuelles en surfaces forestières et pastorales sont considérables.</p> <p>L'Etude Nationale sur la Biodiversité et l'Etude Nationale sur les Aires Protégées présentent des données détaillées sur la question.</p> <p>RE 7 b)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des évaluations réalisées au niveau de l'Etude Nationale sur la Biodiversité et l'Etude Nationale des aires protégées.</li> <li>▪ D'autres évaluations ont été réalisées par l'institut Scientifique de Rabat, par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, par l'Institut National De Recherches Agronomique (INRA) :</li> </ul> <p>✓ L'INRA a mené des prospections et des collections dans les zones de montagne sur des espèces fruitières tels que</p>
--

l'abricotier, le figuier, l'amandier et le pêcher pour lesquels des collections ex-situ de clones issus de différentes régions montagneuses sont étudiées et conservées dans les stations de Ain Taoujdate, Menera et Errachidia.

- ✓ L'INRA a entrepris des collections d'espèces fourragères et d'orge dans le même but.

#### RE 8 b)

- Un projet de loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement adopté par les deux chambres traitant spécialement la protection et la gestion de la montagne et ses écosystèmes. Les articles 25 et 26 qui sont consacrées à la montagne prévoient la protection, la conservation et la mise en valeur des écosystèmes de montagne. Des dispositions législatives sont prises pour assurer leur gestion intégrée et durable et prévenir toute dégradation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement durable.
  - Un projet de loi sur les études d'impact sur l'environnement adopté par la deux chambres soumis toutes infrastructures touristiques situées en montagne à une étude d'impact sur l'environnement.
  - Un dahir n°1-80-341 portant promulgation de la loi n°22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions des objets d'art et d'antiquité et son décret d'application n°2-81-25 du 4 novembre 1981.
  - Décret n°2-97-546 du 28 octobre 1997 fixant les modalités d'application de la loi n°0-96 du 25 janvier 1997 portant statut des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisms et des guides de montagne. En vertu de l'article 6 de ce texte, il est institué un comité technique consultatif des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisms et des guides de montagne chargés de donner son avis sur toute demande d'agrément.
  - Le Département des eaux et Forêts exécute des programmes et s'emploie à actualiser la législation relative au domaine forestier à la défense et à la restauration des sols, à la faune sauvage et aux aires protégées ainsi que la pêche et l'aquaculture continentale.
  - Un projet d'une politique nationale de montagne est en cours. Il suggère d'adopter comme stratégie juridique, une démarche progressive qui repose, dans une première phase, sur des mesures de nature réglementaire.
  - Le projet de loi sur les aires protégées.
  - La stratégie de protection et de développement des zones de montagnes.
  - La stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité.
  - La stratégie nationale de protection de l'environnement : dans le domaine de la montagne vise la mise en place d'un programme de développement socio-économique intégré des populations de montagne et la valorisation des produits de montagne. Ainsi, cinq actions ont été retenues :
    - ✓ Activer l'élaboration d'une loi spécifique pour la protection et le développement de la montagne.
    - ✓ Améliorer l'état des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes de montagnes.
    - ✓ Réalisation d'un plan de développement des écosystèmes montagnards du Maroc et création d'un observatoire de montagne.
    - ✓ Etude stratégique pour le développement du Moyen Atlas.
  - Etude stratégique pour le développement du Haut Atlas.
  - Le programme d'action national pour l'environnement.
- La charte nationale sur l'aménagement du territoire.

#### RE 9 b)

L'Etude des Aires Protégées du Maroc a opté pour une approche écosystémique qui offre plusieurs avantages par rapport à l'approche spécifique. Elle a permis de conserver un nombre maximal d'espèces vivantes au niveau d'un écosystème. Les Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), particulièrement de priorité 1, renferment les écosystèmes originaux, les plus représentés et les plus riches en biodiversité. Quelques 154 SIBE ont été identifiés à travers le pays recouvrant tous les écosystèmes naturels. La moitié de ceux-ci se trouvent en montagne.

#### RE 11 b)

Durant toute l'année 2002, le Maroc a organisé des séminaires et des ateliers à l'occasion de l'année de la montagne pour sensibiliser les acteurs concernés et les populations locales.

A cette occasion, la stratégie de protection et de développement des zones de montagnes a été adoptée par le conseil interministériel du développement rural en avril 2002.

Le Maroc a aussi organisé un atelier d'information pour la diffusion de sa stratégie et son Plan d'Action National sur l'Environnement. Celle-ci renferme, notamment, les plans et des programmes pour la conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique dans les écosystèmes de la montagne.

Des sites webs, aussi bien du Département de l'Environnement que des autres départements ministériels (Eaux et Forêts, Agriculture, Pêche Maritime, etc.), institutions et universités, renferme des informations et des données sur la biodiversité.

Le Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité (CHM -Maroc) en cours de finalisation, offrira l'accès à toutes les données sur la biodiversité au Maroc.

#### RE 12 b)

Le Maroc a entrepris une collaboration avec les autres Pays Partis pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes en général, et plus particulièrement avec les Agences Internationales de Développement :

- Avec l'Allemagne (GTZ) : Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans et autour de trois parcs nationaux situés dans la zone montagnarde.
- Avec l'Italie : Projet de gestion des ressources naturelles dans la province de Taza visant la mise en place d'une approche participative pour atténuer la pression sur les ressources naturelles.
- Avec la France (Agence française de développement) : Projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers de la province d'Ifrane (Moyen Atlas Central).
- Avec l'Espagne (Agence espagnole de coopération internationale) : Projet de biodiversité et conservation dans la région Bético-Rifaine : Inventaire, aspects fonctionnels et utilisation des Labiatae comme ressources naturelles renouvelables.

Avec la Suisse (OSS/ROSELT) : Projet de Suivi Ecologique à Long Terme dans les Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques de l'Oued Mird (Zagora) et Issougui (Haut Atlas et Jbel Saghro).

#### RE 13 b)

Le Maroc a signé des traités régionaux et internationaux similaires à la biodiversité de montagnes à savoir :

- Conventions Internationales :
    - Convention sur la Diversité Biologique ;
    - Conventions internationales pour la protection des oiseaux ;
    - Convention de Ramsar ;
    - CMS ;
    - CITES.
    - Convention internationale sur la protection des végétaux ;
    - Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ;
  - Conventions régionales :
    - i. Convention africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.
    - ii. Charte maghrébine relative à la protection de l'Environnement et du Développement Durable.
    - iii. Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eaux migrateurs d'Afrique – Eurasie.
    - iv. Convention pour l'établissement de l'organisation européen et méditerranéen pour la protection des plantes.
    - v. Convention phytosanitaire pour l'Afrique.
    - vi. Convention créant le Centre Arabe d'Etudes des Régions Sèches et des Terres Arides.
- Protocole concernant les aires spécialement protégées en Méditerranée.

#### RE 14 d)

##### *Agriculture :*

- Stratégie de Développement Agricole : Parmi les choix prioritaires de la Stratégie de Développement Agricole, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Les montagnes (que l'on retrouve dans les ensembles agro-écologiques des montagnes humides et des montagnes sèches) font l'objet d'un intérêt particulier de la politique de développement en raison de l'importance de la population rurale qui y vit (27% de la population rurale totale) et de sa très grande pauvreté. Elle est également importante par le nombre des exploitations agricoles (30,7% du total). L'agriculture y est spatialement moins développée que dans les autres ensembles (20% de la SAU seulement dans les montagnes humides et 5,5% dans les montagnes sèches). Leur surface d'agriculture utile (SAU) totale représente 20% de la SAU nationale. Les petites exploitations prédominent (on y retrouve en effet 36,6% des exploitations de moins de 3 ha du pays).
- Stratégie de Développement Rural intégré : Cette stratégie élaborée en 1974 a adopté une démarche guidée par trois principes fondamentaux, notamment la protection de l'environnement et des ressources naturelles, intégration des actions en vue de réhabiliter les zones intégrées et mise en valeur écologiquement rationnelle des ressources.

##### *Forêts :*

- Plan National de Reboisement exécuté : Elaboré en 1970 en vue de répondre aux besoins de production de bois et de protection des sols contre l'érosion. Ce plan visait le reboisement de 662 000 ha en 30 ans dont 355 000 ha de reboisement de production et 115 000 ha mixte (production et protection), 185 000 de reboisement de protection, et 7000 ha à but récréatif.
- Plan Directeur de Reboisement : Ce plan finalisé en 1997, propose d'apporter une réponse durable aux besoins (bois, protection du sol et récréation) selon une approche participative et de partenariat. Il prévoit le reboisement de près 1 500 000 ha en l'an 2025 dont 500 000 ha dans 10 ans répartis entre reboisement de protection (210 000 ha), reboisement de

production (43 000 ha) et reboisement à but récréatif (15 000 ha).

*Eaux intérieures (Bassins versants) :*

▪ Plan National d'Aménagement des bassins versants : Lancé en 1990, ce plan a été finalisé en 1995 et a permis de réaliser: **a)** le bilan de l'expérience marocaine dans la conservation des sols et l'aménagement des bassins versants; **b)** la définition des zones prioritaires d'intervention; **c)** la proposition de mécanisme de financement; **d)** l'identification de projets à mettre en œuvre.

Les résultats de ce plan sont : **a)** l'identification de 22 bassins versants prioritaires à aménager, complétée par une évaluation du coût des besoins en aménagement en aval et en amont ; **b)** estimation pour ces bassins versants des superficies à risques (11 millions d'hectares) et des superficies à aménager (3 millions d'hectares) ; **c)** évaluation des besoins en matière de lutte contre l'érosion sur une période de 20 ans, soit environ 75 000 ha/an ; **d)** évaluation des besoins de financement du plan s'élevant à 150 millions de dh/an.

- Plan National de lutte contre les Inondations.
- Plan National de Protection de la Qualité des Ressources en Eaux.
- Plan National de l'Eau.

RE 15 d)

Le Maroc a pris des mesures pour assurer la durabilité du tourisme dans les montagnes. Les services institutionnels du Tourisme au Maroc sont en cours de réorganisation et la place qui sera réservée aux nouveaux produits et plus particulièrement au tourisme rural (les montagnes) semble nettement plus favorable qu'au paravent. Une stratégie Nationale sur l'écotourisme est en cours d'élaboration.

RE 18 b)

Le Maroc a établi un réseau des aires protégées dans tout le pays de quelques 154 Sites d'Intérêt Biologiques et Ecologiques (SIBE) recouvrant tous les écosystèmes naturels. 146 SIBE sont des réserves réparties sur une superficie de plus d'un million d'hectares.

La moitié de ces SIBE se trouve en montagne. Le reste est distribué principalement entre une quarantaine de SIBE spécifique des zones humides de l'intérieur et environ le même nombre dans le secteur littoral.

RE 19 b)

Au cours de l'année 2002, le Maroc a entrepris des activités pour célébrer l'année Internationale de Montagnes et Eco-tourisme. Il a mis au point un programme d'activités à l'échelle national, régional (les provinces de montagne) et local (les massifs de montagnes).

Le programme a débuté en début du mois de février 2002 par l'organisation d'une journée de lancement de l'année internationale de la montagne. Environ 56 autres activités ont été réalisées sous forme d'ateliers, de séminaires, de manifestations culturelles, de journées de démarrages des projets de développement ayant une relation avec la montagne.

Le programme a été clôturé par un séminaire le 23 décembre 2002 lors duquel la stratégie juridique sur la montagne et le projet de loi sur les aires protégées ont été présentés.

## Les écosystèmes montagnards : Conservation et sauvegarde

**Caractéristiques de la montagne**

- Les montagnes sont un important réservoir d'eau, d'énergie et de diversité biologique. En outre, elles contiennent des ressources essentielles telles que les minéraux, les produits forestiers et agricoles, et les services récréatifs. En tant que grands écosystèmes au sein de l'écologie complexe de notre planète, les environnements de montagne sont indispensables à la survie de l'écosystème mondial. Toutefois, les écosystèmes de montagne se modifient rapidement. Ils sont exposés à une érosion accélérée du sol, à des glissements de terrain et à une perte rapide de l'habitat et de la diversité génétique. Sur le plan humain, la pauvreté est très répandue parmi les montagnards et les connaissances des populations autochtones se perdent. En conséquence, la plupart des régions montagneuses du globe sont soumises à une dégradation de leur environnement. C'est pourquoi une gestion convenable des ressources des montagnes et un développement socio-économique de leur population justifient une action immédiate.
- Environ 10 % de la population mondiale sont tributaires des ressources des montagnes. Une proportion beaucoup plus grande encore prélève d'autres ressources des montagnes, l'eau en particulier.
- La montagne marocaine est définie comme une région d'altitude supérieure à 500 mètres et constitué de reliefs aux pentes raides. La superficie délimitée sur la base des critères retenus s'élevé à 187.740 km<sup>2</sup>, soit près de 26 % du territoire national. Elle est composée de trois chaînes atlasiques (Anti, Haut et Moyen Atlas) et le Rif.
- *Forêts* : Près de 19 % de l'espace montagnard est couvert de forêts (3,6 millions d'ha), soit près de 62 % de l'ensemble des forêts au Maroc.
- La contribution des forêts de la montagne dans les productions nationales est évaluée à près de 74 % de la production de bois d'œuvre, 40 % du bois d'industrie, 60 % du bois de feu et 50 % de liège. De plus, la forêt de montagne procure d'autres produits secondaires tels la bruyère, le lichen, les champignons ...
- *Population* : La montagne abrite près de 30 % de l'ensemble de la population du pays, et la densité démographique est de 40 hab/km<sup>2</sup>, alors que la moyenne nationale se situe autour de 37 hab/Km<sup>2</sup>. Ces valeurs sont conditionnées par la forte densité rencontrée dans le Rif (98 hab/ Km<sup>2</sup>), alors que l'Anti Atlas enregistre seulement 18 hab/Km<sup>2</sup>.
- Au total, 714 communes sont concernées par cet espace, soit 46 % de l'ensemble des communes du territoire, parmi lesquelles 63 municipalités (25 % de l'ensemble des municipalités) et 651 communes rurales (50 % de l'ensemble des communes rurales). Par étagement altitudinal, 290 communes sont situées en zone de petite montagne (entre 500 et 1000 m, soit 41 %), 299 en zone de moyenne montagne (entre 1000 et 2000 m, soit 42 %) et 125 en haute montagne (plus de 2000 m, soit 17 %).
- La montagne dispose également de 75 centres urbains sur 122, soit 61%, et 17 261 douars, soit 54 % de l'ensemble des douars au niveau national.
- *Agriculture* : La montagne dispose de 3,2 millions d'ha de SAU, ce qui représente 35 % de la SAU du Pays dont 60 % situés dans le Rif et dans le Moyen Atlas. La SAU en montagne se répartit comme suit :
  - Cultures céréalières 62 % (2 millions ha)

- Arboriculture 14 % (436 000 ha)
  - Jachère 14,6 %
- *Eau* : La montagne marocaine est marquée par la présence de plus de 45 cours d'eau permanents qui y prennent leurs sources. De plus, l'importance accordée par le Maroc à la mobilisation des ressources en eau est reflétée par l'ambitieux programme de construction de barrages. Par ailleurs la montagne dispose de 26 lacs naturels et plans d'eau qui méritent d'être mis en valeur.
  - *Santé* : Dans les zones de montagne 89 % des communes sont couvertes par une structure de santé fixe avec 95 % pour le Haut Atlas - le Moyen Atlas et l'Anti Atlas, 89 % pour le Rif, 71 % pour l'Oriental, 91 % pour le massif de Jbilet et 100 % pour le massif de Zerhoun.

### Les écosystèmes montagnards

- L'essentiel des 5,3 millions d'hectares qui couvre la forêt marocaine se situe en zone de montagne. Celle-ci abrite presque la totalité de la forêt naturelle, qui s'étend sur plus 4,9 millions d'ha, exception faite des massifs forestiers de Maamora et du plateau central que l'arganeraie du Souss et des Chiadma-Haha.
- La biodiversité écosystémique et paysagère est traduite par l'existence d'un très grand nombre de types d'écosystèmes naturels et d'éco-complexes méditerranéens. Les premiers et les plus diversifiés sont les types forestiers ou exceptionnellement préforestiers dans les bioclimats perhumides, humides, et subhumides ; et de types préforestiers, présteppiques dans le bioclimat semi-arides et arides.
- **Différents Essences et leur superficie :**

	<b>Essence</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>%</b>
1. Feuillus	Chêne vert	1 360 000	23,4
	Chêne liège	350 000	6,0
	Arganier	830 000	14,3
	Acacia divers	1 128 300	63,1
	<b>Total</b>	<b>3 668 830</b>	<b>63,1</b>
2. Résineux	Cèdre	132 000	2,3
	Thuya	600 000	10,3
	Genévrier divers	240 000	4,0
	Cyprès	6 000	0,1
	Pins naturels divers	80 000	1,4
	Sapin	6 000	0,1
	<b>Total</b>	<b>1 064 000</b>	<b>18,2</b>
3. Autres Essences		181 700	3,1
4. Essences secondaires		900 000	15,5
Total (Forêts naturelles)		1 081 700	18,5
<b>Total</b>		<b>5 814 000</b>	<b>100,0</b>
Alfa (végétation herbacée)		3 186 000	
<b>Total (Domaine Forestier)</b>		<b>900 000 000</b>	

▪ **Etat de la conservation des écosystèmes de la montagne dans leurs zones biogéographiques**

ECOSYSTEMES	ETAT DE CONSERVATION
<i>Abies maroccana</i>	- Rif : Bien conservés, très dynamiques, localement dégradés.
<i>Cedrus atlantica</i>	- Rif : Bien conservés, localement assez dégradés. - Moyen Atlas : Très bien conservés sur la façade atlantique, assez dégradés, en dépérissement ou éteints dans certaines portions du Moyen Atlas oriental.
<i>Pinus halepensis</i>	- Rif : Localement conservés, assez dégradés ailleurs. - Moyen Atlas : Assez bien conservés localement, dégradés ailleurs.
<i>Pinus pinaster</i> var. <i>maghrebiana</i>	- Rif : Localement conservés, dégradés ailleurs. - Moyen Atlas : Assez bien conservés sur la façade atlantique.
<i>Pinus pinaster</i> var. <i>iberica</i>	- Rif : Assez bien conservés localement, dégradés ailleurs.
<i>Pinus clusiana</i> var. <i>mauretanica</i>	- Rif : Bien conservés localement, assez dégradés ailleurs.
<i>Quercus rotundifolia</i>	- Rif : Localement conservés, assez dégradés. - Moyen Atlas : Les plus beaux du Maroc, très bien conservés sur une bonne portion de la zone, assez dégradés à très dégradés localement dans le Moyen Atlas Oriental.
<i>Quercus suber</i>	- Rif : Bien conservés, assez à très dégradés ou éteints dans le Rif central. - Moyen Atlas : Localement bien conservés.
<i>Quercus coccifera</i>	- Rif : Forestiers éteints sauf quelques rares îlots (Sibe: Brikcha, Souk El Had) localisés, ou autour des lieux saints.
<i>Quercus faginea</i>	- Rif : Localement bien conservés, assez ou très dégradés ailleurs. - Moyen Atlas : Très beaux et bien conservés sur la façade atlantique.
<i>Quercus pyrenaica</i>	- Rif : Localement bien conservés, assez dégradés ailleurs.
<i>Olea oleaster</i>	- Rif : Forestiers éteints sauf îlots maraboutiques et par endroits ; préforestier très localisés, assez bien conservés par endroits, très dégradés ailleurs.
<i>Tetraclinis articulata</i>	- Rif : Localement bien conservés, peu ou assez dégradés ailleurs. - Moyen Atlas : Assez bien conservés, moyennement à assez dégradés ailleurs
<i>Juniperus phoenicea</i>	- Rif : Assez à très dégradés ou éteints. - Moyen Atlas : Moyennement à très dégradés.
<i>Juniperus thurifera</i>	- Moyen Atlas : Dégradés, à très dégradés ou éteints.
<i>Ceratonia siliqua</i>	- Rif : Localement assez bien conservés, dégradés à très dégradés ailleurs. - Moyen Atlas : Dégradés, à très dégradés ou éteints.
Xérophytes épineux	- Moyen Atlas : Localement assez bien conservés, dégradés à très dégradés ailleurs.

- La montagne marocaine souffre de plusieurs faiblesses, inhérentes à son enclavement. L'insuffisance d'infrastructures de base (écoles, dispensaires sanitaires, routes, habitat salubre, eau, électricité) aggrave encore plus son isolement et accuse le retard de son développement. Avec 30% de la population totale du pays et 40 habitants par km<sup>2</sup>, elle souffre aussi du poids de la charge démographique.
- La pression anthropozoogène se traduit par le surpâturage, les prélèvements illégaux du bois, les incendies, etc. Le résultat de ces pratiques associées à un aménagement sylvicole inadéquat et à l'urbanisation est l'accroissement de la fragilité de nombreux écosystèmes, ce traduit inéluctablement par la déforestation avec tout son corollaire (perte de la biodiversité, perte des sols, ensablement des barrages, changements climatiques). Ces effets sont déjà bien visibles dans le Rif central, le Moyen Atlas et le Haut Atlas. Les essences forestières touchées sont principalement le cèdre, le chêne liège, l'arganier et le genévrier thurifère. L'implantation de parcs et réserves nationales et la délimitation de sites d'intérêt biologique, bien que nécessaires ne suffisent pas à maintenir la biodiversité à même de garantir aux populations locales des conditions de vie en harmonie avec la conservation des ressources naturelles.
- Parmi les forêts du Rif central, celle du chêne liège s'individualise par l'ampleur des dégâts de la désertification dévastatrice qui l'a frappée. L'étage du chêne liège dans cette zone offre les conditions climatiques optimales pour la culture du Kif: durant la période comprise entre 1984 et 1990 la forêt de chêne liège a été défrichée sur la quasi-totalité de sa superficie dans la région de Kétama: en 1984 il y avait 8000 ha; en 1990, 500 ha seulement; aujourd'hui, quelques bouquets, par-ci par-là, de chêne liège. Durant la même période il y a eu défrichage de la quasi- totalité de la forêt de chêne liège dans la région de Bab Berred.
- Rien que sur le plan environnemental, les conséquences engendrées par cette déforestation apparaissent sous plusieurs formes: l'érosion hydrique dans le Rif enregistre les valeurs les plus élevées dans le monde ; destruction des sols dénudés ou amenuisement de la fertilité de ceux qui sont encore en place sous couvert de la végétation de dégradation.; destruction ou anthropisation à outrance des écosystèmes naturels; appauvrissement très net de la biodiversité notamment dans les zones perturbées; raréfaction ou pénurie des ressources en eau (Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Taza...) et dysfonctionnement de son cycle.

## **Conservation et sauvegarde des écosystèmes montagnards**

### Aires Protégées

- Le Maroc a opté pour une approche écosystémique dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes terrestres et particulièrement de la montagne.
- L'Etude des Aires Protégées du Maroc a opté pour une approche écosystémique qui offre plusieurs avantages par rapport à l'approche spécifique. Elle a permis de conserver un nombre maximal d'espèces vivantes au niveau d'un écosystème. Les Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), particulièrement de priorité 1, renferment les écosystèmes originaux, les plus représentés et les plus riches en biodiversité. Quelques 154 SIBE ont été identifiés à travers le pays recouvrant tous les écosystèmes naturels. La moitié de celles-ci se trouvent en montagne.
- Le Maroc a établi un réseau des aires protégées dans tout le pays de quelques 154 Sites d'Intérêt Biologiques et Ecologiques (SIBE) recouvrant tous les écosystèmes naturels. 146 SIBE sont des réserves réparties sur une superficie de plus d'un million d'hectares (Voir tableau ci-dessous).

La moitié de ces SIBE se trouvent en montagne. Le reste est distribué principalement entre une quarantaine de SIBE spécifique des zones humides de l'intérieur et environ le même nombre dans le secteur littoral.

- Au sein de la zone du Rif et du Moyen-Atlas, le réseau des aires protégées du Maroc est représenté par 4 Parcs Nationaux et Naturels (A : P. Naturel de Talassemtane ; B : P. National d'Alhoceïma ; C : P. National de Tazekka ; D : P. Naturel d'Ifrane) et 53 autres Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques dont 23 des domaines terrestres, 18 des zones humides et 12 du littoral. La superficie totale des parcs est de 172 000 Ha. Celle des SIBE terrestres est plus de 120 000 Ha.
- Deux Réserves de Biosphères (Biosphère des Arganeraies et Biosphères des Oasis du Sud Marocain) qui renferme une grande partie de la montagne.
- **Ecosystèmes naturels retenus au niveau du réseau des aires protégées**

Types d'écosystèmes	Nombre d'aires protégées				
	Sibe de priorité :				
Méditerranéens	Total	Parc	1	2	3
1 - Quercus rotundifolia	29	5	7	9	8
2 - Tetraclinis articulata	22	3	4	9	6
3 - Cedrus atlantica	16	4	3	7	2
4 - Quercus suber	12	2	6	2	2
5 - Argania spinosa	12	1	5	3	3
6 - Ceratonia siliqua	12	3	4	1	1
7 - Quercus faginea	11	4	2	4	1
8 - Xérophytes épineux	11	2	3	4	2
9 - Pinus maghrebiana	10	3	2	2	3
10- Pinus halepensis	9	2	1	2	4
11 - Juniperus phoenicea	9	1	1	5	2
12- Quercus coccifera	8	1	1	1	3
13- Juniperus thurifera	7	2	2	2	3
14- Olea oleaster	7	1	3	1	2
15- Stipa tenacissima	6	1	2	2	1
16- Retama dasycarpa et Adenocarpus anagyriifolius	6	1	4	0	1
17- Quercus pyrenaica	3	0	1	1	1
18- Juniperus oxycedrus	2	1	0	1	0
19- Quercus lusitanica	2	0	1	0	1
20- Abies maroccana	1	1	0	0	0
21- Pinus clusiana var. mauritanica	1	0	1	0	0
22- Cupressus atlantica	1	0	1	0	0
23- Juniperus communis	1	0	1	0	0

(Source, Département des Eaux et Forêts)

### Répartition des SIBE par catégorie

	Types de SIBE Parc Nationaux	Parc Naturels	Réserves	Total
<b>Nombre prévu</b>	6 (3 déjà créées)	2	146	154
<b>Superficie en ha</b>	2.000.000	120.000	1.067.000	3.187.00

#### **Quelques projets réalisés ou en cours de réalisation :**

- Projet de renforcement du Réseau National des Aires Protégées avec création de trois parcs nationaux et de dix réserves (Financement du FEM en partie).
- Projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie).
- Projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours.
- Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif.
- Projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut atlas.

#### **Programmes et politiques de conservation :**

##### **Politique de conservation :**

- Le Maroc a développé des règlements, des politiques et des programmes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les écosystèmes de la montagne dans le secteur de l'eau, la forêt, l'agriculture.
  - Un projet de loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement. Les articles 25 et 26 qui sont consacrées à la montagne prévoient la protection, la conservation et la mise en valeur des écosystèmes de montagne. Des dispositions législatives sont prises pour assurer leur gestion intégrée et durable et prévenir toute dégradation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement durable.
  - Le département des eaux et Forêts exécute des programmes et s'emploie à actualiser la législation relative au domaine forestier à la défense et à la restauration des sols, à la faune sauvage et aux aires protégées ainsi que la pêche et l'aquaculture continentale.
  - Un projet d'une politique nationale de montagne est en cours. Il suggère d'adopter comme stratégie juridique, une démarche progressive qui repose, dans une première phase, sur une montagne de nature réglementaire.

#### **Programmes, stratégies ayant une relation avec la montagne :**

- La stratégie du Plan d'Action National sur l'Environnement :

La stratégie du Plan d'Action National sur l'Environnement dans le domaine de la montagne vise la mise en place d'un programme de développement socio-économique intégré des populations de montagne et la valorisation des produits de montagne. Ainsi, cinq actions ont été retenues :

- Activer l'élaboration d'une loi spécifique pour la protection et le développement de la montagne (Budget de réalisation 30 Millions de DH).

- Améliorer l'état des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes de montagnes (Budget de réalisation 10 Millions de DH).
- Réalisation d'un plan de développement des écosystèmes montagnards du Maroc et création d'un observatoire de montagne (Budget de réalisation 15 Millions de DH).
- Etude stratégique pour le développement du Moyen Atlas (Budget de réalisation 2 Millions de DH).
- Etude stratégique pour le développement du Haut Atlas (Budget de réalisation 3 Millions de DH).

▪ Stratégie de Développement Agricole :

Parmi les choix prioritaires de la Stratégie de Développement Agricole, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Les montagnes (que l'on retrouve dans les ensembles agro-écologiques des montagnes humides et des montagnes sèches) font l'objet d'un intérêt particulier de la politique de développement en raison de l'importance de la population rurale qui y vit (27% de la population rurale totale) et de sa très grande pauvreté. Elle est également importante par le nombre des exploitations agricoles (30,7% du total). L'agriculture y est spatialement moins développée que dans les ensembles analysés précédemment (20% de la SAU seulement dans les montagnes humides et 5,5% dans les montagnes sèches). Leur SAU totale représente 20% de la SAU nationale. Les petites exploitations prédominent (on y retrouve en effet 36,6% des exploitations de moins de 3 ha du pays).

▪ Stratégie de Développement Rural intégré :

Cette stratégie élaborée en 1974 a adopté une démarche guidée par trois principes fondamentaux, notamment la protection de l'environnement et des ressources naturelles, intégration des actions en vue de réhabiliter les zones intégrées et mise en valeur écologiquement rationnelle des ressources.

▪ Plan National de Reboisement :

Elaboré en 1970 en vue de répondre aux besoins de production de bois et de protection des sols contre l'érosion. Ce plan visait le reboisement de 662 000 ha en 30 ans dont 355 000 ha de reboisement de production et 115 000 ha mixte (production et protection), 185 000 de reboisement de protection, et 7 000 ha à but récréatif.

▪ Plan Directeur de Reboisement :

Ce plan finalisé en 1997, propose d'apporter une réponse durable aux besoins (bois, protection du sol et récréation) selon une approche participative et de partenariat. Il prévoit le reboisement de près 1 500 000 ha en l'an 2025 dont 500 000 ha dans 10 ans répartis entre reboisement de protection (210 000 ha), reboisement de production (43.000 ha) et reboisement à but récréative (15 000 ha).

▪ Plan National d'Aménagement des bassins versants :

Lancé en 1990, ce plan a été finalisé en 1995 et a permis de réaliser :

- a. Le bilan de l'expérience marocaine dans la conservation des sols et l'aménagement des bassins versants ;
- b. La définition des zones prioritaires d'intervention ;
- c. La proposition de mécanisme de financement ;
- d. L'identification de projets à mettre en œuvre.

Les résultats de ce plan sont :

- a) L'identification de 22 bassins versants prioritaires à aménager, complétée par une évaluation du coût des besoins en aménagement en aval et en amont ;
- b) Estimation pour ces bassins versants des superficies à risques (11 millions d'hectares) et des superficies à aménager (3 millions d'hectares) ; c) évaluation des besoins en matière de lutte contre l'érosion sur une période de 20 ans, soit environ 75 000 ha/an ;
- c) Evaluation des besoins de financement du plan s'élevant à 150 millions de dh/an.

### Conventions et traités internationaux

- Le Maroc a signé des traités régionaux et internationaux similaires à la biodiversité de montagnes à savoir :
  - Conventions Internationales : Convention sur la Diversité Biologique ; Conventions internationales pour la protection des oiseaux ; Convention de Ramsar ; CMS ; CITES.
  - Conventions régionales :
    - i. Convention africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.
    - ii. Charte maghrébine relative à la protection de l'Environnement et du Développement Durable.
    - iii. Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eaux migrateurs d'Afrique–Eurasie.
    - iv. Convention pour l'établissement de l'organisation européen et méditerranéen pour la protection des plantes.
- Il faut signaler la « Charte de Kathmandou » : l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (UIAA) s'est réunie à Katmandou, du 10 au 16 octobre 1982, afin d'y tenir sa 44<sup>ème</sup> Assemblée générale. L'Assemblée générale a décidé d'adopter les principes d'actions concrètes qui seront appelées la « Déclaration de Kathmandou sur les activités de Montagne ».
  - Article 1 : Il existe le besoin d'urgent d'une protection effective de l'environnement et des paysages des régions de montagne.
  - Article 2 : La flore, la faune et les ressources naturelles de toute nature nécessite une attention, un intérêt et un soin immédiat.
  - Article 3 : Les actions tendant à diminuer l'aspect négatif des activités de l'Homme en terrain montagneux doivent être encouragées.
  - Article 4 : L'héritage culturel et la dignité des populations locales sont inviolables.

## Eco-tourisme

- Si le tourisme demeure, au Maroc, essentiellement basé sur le secteur balnéaire, et les sites historiques, la montagne s'affirme de plus en plus comme domaines touristiques fort intéressants. Lancées durant la période coloniale certaines stations d'estivage (Imouzzar, Ifrane) et du Haut Atlas (Ourika) sont devenues particulièrement fameuses, fréquentées par des masses sans cesse plus nombreuses touristes nationaux.

Le Maroc a pris des mesures pour assurer la durabilité du tourisme dans les montagnes. Les services institutionnels du Tourisme au Maroc sont en cours de réorganisation et la place qui sera réservée aux nouveaux produits et plus particulièrement au tourisme rural (les montagnes) semble nettement plus favorable qu'auparavant.

Trois principaux secteurs administratifs sont en charge du tourisme rural :

- Le Bureau de Développement du Tourisme Rural : Il s'agit de la structure la plus concernée actuellement par le développement d'un tourisme écologiquement durable au Maroc. Ce bureau est né de la "Cellule Montagne".
- L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) : La collaboration entre le Bureau de Développement du Tourisme Rural et l'ONMT est des meilleures en ce sens que lorsque le Bureau prend l'initiative d'une opération de promotion : éductour, voyage de presse, édition, l'ONMT soutient systématiquement financièrement et techniquement.
- Les Délégations Régionales au Tourisme.

## Patrimoine culturel

- Le Département de la Culture a recensé environ 142 sites culturels et naturels protégés. Parmi ces sites un grand nombre est localisé en montagne (Ouzoude (Dahir du 8.2.43), Dadès (Site des Gorges, Dahir 27.21943), Ourika, Oukaimeden (pierres gravées), etc.).

## Sensibilisation et Information

- Au cours de l'année 2002, le Maroc a entrepris des activités pour célébrer l'année Internationale de Montagnes et Eco-tourisme. Il a mis au point un programme d'activité à l'échelle nationale, régionale (les provinces de montagne) et local (les massifs de montagnes) au cours de toute l'année 2002.
- Le programme a débuté en début du mois de février 2002 par l'organisation d'une journée de lancement de l'année internationale de la montagne. Environ 56 autres activités ont été réalisées qui avaient pour caractères : des ateliers, des séminaires, des manifestations culturelles, des journées de démarrages des projets de développement ayant en relation avec la montagne. Tous les départements ministériels concernés ont participé à ces manifestations.
- Le Département de l'Environnement avec l'assistance de tous les départements concernés, les Institutions scientifiques et universitaires et les ONGs, a mis en place un Centre national d'Informations sur la Biodiversité (CHM – Maroc). Ce CHM est le plateau d'information et la communication marocaine sur la biodiversité. Il s'adresse à tous les acteurs oeuvrant dans ce domaine. Parmi ces rubriques, l'inventaire de la biodiversité et la gestion et la conservation de la biodiversité qui traitent les écosystèmes et les espaces protégés au Maroc.

**PROPOSITIONS DE SOLUTIONS :**

- Malgré la richesse de la montagne marocaine par une diversité écosystémique, celle-ci connaît une dégradation continue. Pour remédier à la situation actuelle, il est nécessaire de trouver la solution dans le cadre d'un plan national d'aménagement intégré. Pour conserver les spécificités paysagères et garantir le développement des populations locales, une réflexion englobant les dimensions économique, culturelle, sociale et écologique doit être engagée pour tracer le cadre institutionnel et orienter le type de développement qui doit prévaloir dans la montagne marocaine.
- Par ailleurs, il est urgent de mettre en œuvre des instruments législatifs et réglementaires adéquats, un montage institutionnel approprié et un mécanisme financier efficace afin de lutter contre l'érosion et la désertification dans ces zones.
- Parallèlement, il faudra engager l'éco-développement où le développement local en montagne basé sur :
  - L'amélioration de l'accès aux richesses naturelles.
  - Une réhabilitation et une gestion de ces ressources d'une manière efficace.
  - L'incitation de flux constant d'investissement public et privé
  - L'augmentation de la capacité de charge du milieu montagnard par un aménagement adéquat et une meilleure valorisation des écosystèmes.
  - Un meilleur équilibre et une meilleure répartition des activités et des hommes (lutter contre toutes les formes de concentration excessives).
  - Un renforcement des racines endogènes de modernisation et opter pour des systèmes intégrés de production.
  - Mise en œuvre du projet des aires protégées.
  - Préserver la biodiversité en la valorisant.
  - Redynamiser les écosystèmes forestiers fossilisés par les traitements sylvicoles appropriés et par une régénération assistée pour réhabiliter les écosystèmes dévastés.
  - Lutter biologiquement contre les incendies de forêts.